

Le vrai bilan

Edito

Avec votre argent le maire de Saint-Jeannet vient de publier son "bilan de mi-mandat". Outre les milliers d'euros qu'a coûté cette plaquette et le fait que la mi-mandat est passée depuis longtemps (les prochaines élections municipales auront lieu dans quinze mois) cette brochure tente de donner le change. Contre-vérités, approximations, oublis quand ce ne sont pas des mensonges purs et simples, sont présents à chaque page. Les Saint-Jeannois ne sont pas dupes. Avec eux, avec notre association "Saint-Jeannet Demain" faisons le vrai bilan de près de cinq années de mandat. Il est accablant. Jugez-en...

Notre cadre de vie et notre environnement sont gravement menacés. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) que notre association a déféré au tribunal administratif et qui est en cours d'instruction, prépare une urbanisation massive tant au village que dans les quartiers, une dégradation des sites, une réduction des espaces verts.

L'arbitraire est devenu la règle de gestion. Le PLU a été voté contre l'avis des Saint-Jeannois, les comités de quartier ont cessé de fonctionner, les décisions concernant la vie des habitants sont prises sans aucune concertation ou consultation.

L'entretien de la commune est caractérisé par le laisser-aller. Les rues, les chemins ne sont que rarement nettoyés. Les routes ne sont entretenues qu'épisodiquement. Le fleurissement des rues principales du village sert de cache-misère à l'état général de la commune.

Les écoles et la politique culturelle sont oubliées. Résultat deux

classes ont été fermées en deux ans, une au village, une autre aux Prés en raison d'une carte scolaire mal préparée par l'équipe municipale. Quant à la culture elle est réduite à une portion congrue et n'est plus une des préoccupations de la majorité municipale qui laisse quelques bénévoles livrés à eux-mêmes.

L'équipe municipale est en déliquescence. C'est l'affrontement qui prévaut : les démissions de conseillers municipaux et d'adjoints se succèdent. Le PLU n'a été adopté qu'à deux voix de majorité, celles de deux conseillers qui n'habitent plus la commune alors que l'équipe en place dispose de 22 sièges de conseillers municipaux sur 27.

Les services municipaux sont en crise. La gestion du personnel s'effectue à coup de diktats créant une atmosphère délétère. Le directeur des services est en conflit ouvert avec ses subordonnés. Cette ambiance a entraîné notamment le départ de deux des trois policiers municipaux, ce qui pose un problème grave en matière de sécurité.

La gestion financière est ubuesque. Le coût des quelques réalisations municipales, telles que la rénovation de la Chapelle Saint Jean-Baptiste, celle des cuisines scolaires ou celle de deux logements sociaux est exorbitant (voir au verso). Tout ceci pose le problème du fonctionnement de l'équipe municipale et surtout de sa compétence.

Il est temps de rendre Saint-Jeannet à ses habitants. Avec "Saint-Jeannet Demain" tous ensemble nous y parviendrons.

Gérard Nirascou

PLU : l'annulation est en bonne voie

Le Plan Local d'Urbanisme entré en vigueur en janvier 2012 a été adopté par le Conseil municipal à une majorité de seulement deux voix et contre l'avis des Saint-Jeannois. Deux procédures d'annulation sont en cours auprès du Tribunal Administratif.

■ la première déposée par notre association "Saint-Jeannet Demain", pour faire annuler le PLU lui-même. Une action rendue possible financièrement grâce aux dons de nombreux Saint-Jeannois faits à notre association.

■ La seconde, déposée par les élus d'opposition en vue de faire annuler la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2011 où le maire a interdit au public d'assister à la séance, ce qui est contraire à la loi.

Concernant la première procédure, nous rappelons en quelques lignes les principales argumentations de notre requête :

■ absence d'une véritable concertation,

■ rapport du commissaire enquêteur partiel et contenant des résumés déformés des remarques des Saint-Jeannois,

■ absence de projet d'équipements publics et de réserves foncières pour les réaliser, face au développement démographique induit par ce PLU,

■ création de neuf nouvelles routes au village et dans les Billoires entraînant un trafic déraisonnable,

■ explosion démographique et surdensification bien au-delà des besoins véritables,

■ nouvelles règles de hauteur non respectueuses de la typologie de l'habitat

actuel, par endroit jusqu'à 15m (5 niveaux) sur une partie significative du territoire communal.

La Métropole Nice Côte d'Azur (ce n'est plus la mairie qui gère le dossier et le PLU) a déposé son mémoire de défense, contre lequel nous sommes invités à argumenter. C'est la procédure normale et nous préparons notre réponse. Notre confiance sur l'action en cours reste totale et entière.

La seconde procédure est une requête, déposée par les cinq membres de l'opposition (Gérard Nirascou, Marie-Christiane Dey, Marc Bédini, Françoise Delaville, Pierre Gazagnaire). Elle demande l'annulation de la délibération d'approbation du PLU du 14 décembre 2011, compte tenu des irrégularités dans la procédure de convocation et le déroulement du conseil municipal. Cette séance symbolisée par un déni de démocratie a choqué plus d'une centaine de Saint-Jeannois empêchés d'assister au conseil.

Si l'une des deux procédures conduisait à l'annulation du PLU, l'ancien POS s'appliquerait provisoirement en attente de la réalisation d'un nouveau PLU.

Dans le cas contraire, la future municipalité, qui sera élue en mars 2014, dans quinze mois, pourra prendre l'initiative de demander la révision totale ou partielle du PLU. Ces révisions sont monnaie courante.

Par ailleurs, quelque soit l'issue des deux recours, la loi impose à la métropole Nice Côte d'Azur de lancer une concertation sur les résultats du PLU et son éventuelle révision dans les trois ans qui suivent son approbation, soit avant janvier 2015.

Rentrée scolaire : un mauvais point...

Les parents d'élèves sont en colère. Pour la seconde année consécutive, une classe est fermée à Saint-Jeannet. Jamais cette situation n'était arrivée précédemment. Les parents parlent "d'une altération de la qualité de l'éducation depuis deux ans".

La situation est la conséquence d'une mauvaise gestion de la carte scolaire depuis 2008, ainsi que du manque d'anticipation et de réactivité du maire

et de son équipe.

La municipalité n'a pas le droit de jouer de l'effet de surprise. La menace de fermeture a été évoquée dès février 2012. C'est à ce moment qu'il fallait intervenir auprès du Rectorat et de l'Inspection d'Académie pour défendre le maintien de la classe. Avec la hausse des effectifs qui était prévue à l'école de la Ferrage pour la rentrée et la perspective d'une augmentation de

la population pour les années à venir, le maire disposait d'arguments solides pour éviter cette fermeture. Cela n'a pas été fait.

A ces suppressions de classes s'ajoute le peu de réalisations destinées à améliorer l'accueil et les conditions de travail des élèves à l'intérieur des locaux scolaires.

L'essentiel de l'argent dépensé pour les écoles concerne la modernisation

des cantines scolaires. Et ce avec un coût déraisonnable (voir au verso). Quant à la sécurité aux abords des écoles, elle inquiète beaucoup les parents d'élèves, la police municipale n'étant plus en mesure compte tenu de la baisse de ses effectifs d'en assurer régulièrement le service.

Marie-Christiane Dey

Gaspillage : des chiffres accablants

Les réalisations de l'équipe municipale en place depuis près de cinq ans sont rares. Elles se comptent sur les doigts d'une main. En revanche leurs coûts dépassent l'entendement. Difficile d'obtenir des chiffres définitifs.

En examinant les lignes budgétaires sur plusieurs exercices la réalité apparaît. Il y a de quoi s'inquiéter, l'argent du contribuable, votre argent, est dépensé dans des conditions qui interpellent. En voici quelques exemples :

Rénovation des cantines scolaires : des fours en or.

437 000 €. C'est ce qu'a coûté la rénovation des cuisines scolaires de la Ferrage et des Prés. Cette rénovation qui s'est traduite par un simple réaménagement des locaux et le remplacement des fours a atteint une somme qui laisse sans voix. D'autant que ces locaux ne sont pas conçus pour préparer des repas complets mais seulement pour permettre la remise en température des plats livrés par un prestataire de service. Mauvaise évaluation des besoins ou folie des grands, la question se pose réellement.

Espaces verts : on passe au rouge.

Dans le budget 2012 le coût du fleurissement et de l'entretien des espaces verts s'élève à près de 200 000 €. Cela fait cher l'obtention d'une fleur auprès de l'Association des Villes Fleuries ! De plus ce fleurissement ne concerne que l'entrée du village et la rue principale, le reste des rues, comme de nombreux chemins et routes est laissé à l'abandon. Les espaces verts existants avec lavandes et

romarins en harmonie avec l'environnement ont été coûteusement remplacés, comme au tournant de la Cabergue où l'on a installé un éclairage enterré qui brûle toute la nuit sans réel intérêt. Quant au balayage et nettoyage des rues, il est quasi inexistant.

Réhabilitation de deux logements : le super luxe.

Environ 400 000 € pour rénover 134 m² (deux logements) à l'école de la Ferrage. Ces logements, labellisés "logements sociaux", par l'équipe municipale étaient jusqu'alors attribués aux instituteurs ou au personnel communal venant de l'extérieur. Ils avaient déjà une fonction sociale bien affirmée. Ils avaient fait l'objet d'une rénovation importante il y a moins de 10 ans. Les sommes dépensées pour ces nouveaux travaux suscitent l'incompréhension. Elles dépassent largement le coût d'une construction neuve avec 2 980 € le m². Là encore comment en est-on arrivé à de tels sommets ? On entend parler de matériaux et équipements inutilement luxueux le tout aux frais du contribuable.

Chapelle Saint Jean-Baptiste : très chère salle.

La rénovation de la chapelle, débaptisée "salle communale" que l'on aura attendu près de cinq ans (les fonds avaient été inscrits au budget dès 2008) aura coûté officiellement 419 000 €. Avec certaines dépenses annexes qui doivent y être rattachées on approche les 500 000 €. Une rénovation dont certains aspects sont discutables et au prix d'un rétrécissement significatif de la surface utile (100 m² au lieu de 120 m² précédemment avec une capacité maximum de 99 personnes) et des problèmes de sécurité notamment au niveau de la mezzanine. Rappelons que la précédente municipalité était sur le point de démarrer pour un coût égal la construction d'un complexe communal de 240 m² au jardin Malaussène avec la conservation du Clos de boules et du jardin d'enfant. Projet annulé par la nouvelle équipe municipale.

Projet de logements sociaux : des sommes astronomiques.

La réhabilitation de bâtiments anciens

dans le village pour créer des logements sociaux est la formule la plus chère pour réaliser les logements que la loi oblige à créer. C'est pourtant celle choisie par la municipalité qui délègue toutes les opérations à un bailleur : Habitat 06, moyennant une participation financière. Alors que les bâtiments ne sont pas tous achetés et les travaux de rénovation ne sont toujours pas commencés le budget prévisionnel pour 10 logements s'élève à un million deux cent cinquante six mille euros dont 525 000 € pour la municipalité. Et cette délégation a un prix : les locataires seront en majorité choisis par le bailleur et ne seront pas saint-jeannois. De plus aucun projet de place supplémentaire de parking dans le village n'est prévu avec ces opérations qui induiront la présence de nombreux véhicules supplémentaires alors que le stationnement y est déjà très difficile. En tout cas à ce jour, près de cinq ans après son élection, à l'exception des deux logements de l'école de la Ferrage, aucun habitat social, en dépit des déclarations péremptoires du maire, n'est en cours de réalisation.

Les dossiers sont embourbés. Les 17 logements promis (dont les 10 mentionnés plus haut) restent au stade des promesses.

Un DAB qui pose problème

La mise en place d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) s'est effectuée à un coût exorbitant pour la commune : 51 000 €. C'est la somme que la municipalité a dépensé, en lieu et place d'une banque privée pour qu'elle veuille s'installer au village. De l'argent public pour financer une activité strictement privée est une opération susceptible d'être remise en cause par la Cour Régionale des Comptes.

Mais outre cet aspect, l'emplacement choisi et le bâtiment construit à l'entrée du village posent un problème grave d'esthétique et de protection des sites. L'Architecte des Bâtiments de France s'était opposé à l'installation à l'entrée du village. Il écrivait au maire : "L'installation d'un distributeur à cet endroit est tout à fait inappropriée. Quelque soit son traitement architectural, cette adjonction, par son volume, paraîtrait comme un élément parasite et dérangeant par rapport au bâti auquel il viendrait s'adosser et

serait de nature à porter atteinte à l'intérêt du village ; en conséquence je vous invite à rechercher un autre emplacement ou d'autres conditions de réalisation afin d'améliorer l'intégration paysagère du distributeur". Le maire n'en a pas tenu compte et est passé outre !.

Par ailleurs le bâtiment construit empiète dangereusement sur la chaussée rendant l'accès très difficile dans le haut du village aux camions y compris ceux des services de secours.

Signalons enfin que l'occupation de la voie publique pour une activité privée aurait dû faire l'objet d'une délibération municipale, ce que le maire n'a pas cru bon de demander.

Si l'installation d'un distributeur de billets au village peut se justifier, les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée sont inacceptables.

**Pour vous informer
Pour en savoir plus
Pour nous contacter**

consultez notre site :

www.saintjeannetdemain.fr

par mail :

saintjeannetdemain@orange.fr

ou téléphonez au :

04 93 24 77 82